

Nombre de membres
 En exercice : 14

L'an deux mil vingt-quatre, les douze mars à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 04/03/2024

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Brigitte BOUCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Sylvain ACHARD. René BLANC.

Procuration(s) : Géraldine ROCHETTE à Brigitte BOUCHE, Corentin CHAMBREY à Isabelle HOSTIN, Rémy BARRY à Bernard COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Thierry ARENDS

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)
-------	---

Nomenclature	7.1 Décisions budgétaires	Rapporteur	Bernard COMPTOUR
--------------	---------------------------	------------	------------------

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération du 25/09/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- Vu l'avis de la commission des Finances ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Commune du MONTEIL ;
- Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Commune du MONTEIL ;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bernard COMPTOUR, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le Compte Financier Unique, résumé comme suit :

ANNEE 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		25347,41		50422,70		75770,11
Opérations de l'exercice	338245,21	417841,83	149031,05	191259,80	487276,26	609101,63
TOTAUX	338245,21	443189,24	149031,05	241682,50	487276,26	684871,74
Résultats de clôture		104944,03		92651,45		197595,48
Restes à réaliser	0,00	0,00	173544,00	35164,50	173544,00	35164,50
TOTAUX CUMULES	338245,21	443189,24	322575,05	276847,00	660820,26	720036,24
RESULTATS DEFINITIFS		104944,03	45728,05			59215,98

RESTES A RÉALISER :

- RECETTES

chap.	ARTICLE	OBJET RECETTE	JUSTIFICATION	DATE REALISATION	MONTANT INITIAL	MANDAT/TI TRE EMIS	MONTANT ANNULE	RAR
13	1321	FABLAB école	notification	2e TR 2024	13905,00	4171,50	0,00	9733,50
	Subvention ETAT							
	1322	Tx sécurisation Durianne	notification	2e TR 2024	9197,00	0	0	9197,00
	Subvention REGION							
	1322	Installation caméra	notification	2e TR 2024	5036,00	0,00	0,00	5036,00
	Subvention REGION							
	13461	Tx sécurisation Durianne	notification	1e TR 2024	11 198,00	0,00	0,00 €	11198,00
	Subvention DETR							
Total							35164,50	

- DEPENSES

chap.	ARTICLE	OBJET DEPENSE	JUSTIFICATION	DATE REALISATION	MONTANT INITIAL	MANDAT/TI TRE EMIS	MONTANT ANNULE	RAR
204	204182	Tx EP BL'H/Rue école/St Quintin LED	Devis	2e TR 2024	11000.00	9966,45	0,00	1033,00
	204182	tx EP Pêcheurs/Varennnes/RD374/B as village	Devis	2e TR 2024	18887.00	0,00	0,00	18887,00
21	21318	Tx photovoltaïque Local technique	Devis	2e TR 2024	353300.00	7900,00	0,00	50000,00
	2138	Réfection mur clos des marronniers	Devis	2e TR 2024	67000.00	0,00	0,00	60000,00
	2151	Réfection voirie	Devis	2e TR 2024	42000.00	35675,40	0,00	6324,00
	21578	Matériel technique balayeuse	Devis	2e TR 2024	3000.00	699,00		2300,00
	2158	Réfection terrain multisports	Devis	2e TR 2024	64000.00	28330,87	0,00	35000,00
							Total	173544,00

Considérant que M. Christophe PAL – Maire de la Commune du Monteil, s'est retiré de la salle pour ne pas participer au vote,

Après débat, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la Commune du MONTEIL

- DONNE POUVOIR à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers présents		09
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		12
Vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	12

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
René BLANC



Le Président
Bernard COMPTOUR

